

Communes de FORTEL-EN-ARTOIS et de VILLERS L'HOPITAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER
SEPT AEROGENERATEURS ET DEUX POSTES DE LIVRAISON
PAR LA SOCIETE BORALEX EXTENSION FORTEL

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 27 février 2023, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 27 mars 2023, sur la demande de construction et d'exploitation de sept aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur le territoire des communes de Fortel-en-Artois et Villers l'Hôpital présentée par la société BORALEX EXTENSION FORTEL.

M. Duval KOUAME, chef de projets, est chargé du suivi du dossier - Tél : 07.50.66.25.98 ou par mail : duval.kouame@boralex.com

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairies de Fortel-en-Artois et de Villers-l'Hôpital, aux horaires d'ouverture de ces dernières, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes - PE BORALEX EXTENSION FORTEL - FORTEL-EN-ARTOIS – VILLERS L'HOPITAL.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale et le mémoire en réponse de l'exploitant à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Aubrometz, Auxi-le-Château, Beauvoir-Wavans, Blangerval-Blangermont, Boffles, Bonnières, Boubers-sur-Canche, Bouret-sur-Canche, Buire-au-bois, Conchy-sur-Canche, Écoivres, Flers, Frévent, Ligny-sur-Canche, Monchel-sur-Canche, Noeux-lès-Auxi, Nuncq-Hautecôte, Rebreuve-sur-Canche, Rougefay, Séricourt, Sibiville et Vacquerie-le-Boucq pour le département du Pas-de-Calais, et Barly, Béalcourt, Frohen-sur-Authie, Le Meillard, Mézerolles, Outrebois, Remaisnil et Saint-Acheul pour le département de la Somme.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en Mairies de Fortel-en-Artois, siège de l'enquête, et de Villers-l'Hôpital du lundi 27 mars 2023 au jeudi 27 avril 2023 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairies de Fortel-en-Artois et de Villers-l'Hôpital ou les formuler à M. RAVAUD, commissaire-enquêteur, qui sera présent en ces mairies :

- Mardi 28 mars de 9 h à 12 h : Mairie de Fortel en Artois (siège de l'enquête)
- Mardi 4 avril de 9 h à 12 h : Mairie de Fortel en Artois
- Mardi 11 avril de 14 h à 17 h : Mairie de Villers l'Hôpital
- Mardi 18 avril de 9 h à 12 h : Mairie de Villers l'Hôpital
- Jeudi 20 avril de 14 h à 17 h : Mairie de Fortel en Artois

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 27 mars 2023 au 27 avril 2023, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – PE BORALEX EXTENSION FORTEL - FORTEL-EN-ARTOIS – VILLERS L'HOPITAL - Réagir à l'article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Fortel-en-Artois et de Villers-l'Hôpital, ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'autorisation d'exploitation.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais : www.pas-de-calais.gouv.fr - publications - consultation du public - enquête publique – éoliennes – PE BORALEX EXTENSION FORTEL - FORTEL-EN-ARTOIS – VILLERS L'HOPITAL, les informations relatives à ce projet.